



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Etablissements d'accueil

Question écrite n° 59463

#### Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la nécessaire évaluation de la dépendance des personnes âgées et des structures médicalisées d'accueil afin non seulement de maîtriser les coûts, mais aussi, de répondre aux besoins existants, tant quantitativement que qualitativement. Cela d'autant plus que se développe, à côté du secteur traditionnel encadré et administré, un secteur commercial qui offre, hors des tutelles administratives ou financières, de nouvelles formules d'hébergement. À cet égard, il aimerait connaître ses intentions.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement souhaite que les personnes âgées puissent disposer d'une palette de services de nature à répondre à leurs besoins tant à domicile qu'en institution. Dans les établissements pour personnes âgées, il s'attache à améliorer la prise en charge des soins par l'assurance maladie, d'une part, en augmentant le nombre des places médicalisées et, d'autre part, en revalorisant de manière significative le niveau des forfaits de soins pour tenir compte de l'état de santé des personnes accueillies et non du statut juridique des institutions. Les études conduites à la suite des travaux de MM Boulard et Schopfin permettent de considérer qu'il convient de poursuivre dans cette voie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59463

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 1992, page 2855